

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni, en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Etaient présents : Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Christophe GACEM, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT.

Absents : M. Olivier NOCQUET excusé (procuration à Mme POUSSIELGUE), Mme Annabelle BEAUQUESNE, M. Dominique BELGACEM excusé (procuration à Mme SIMON), M. Emmanuel JOUBIN excusé (procuration à Mme AUBERT), Mme Angélique LAGRAIS excusée, M. Yann LE ROUX, Mme Sylvie LEHOBEY excusée, M. Benoit RABEL excusé (procuration à M. THEAULT).

Secrétaire : Mme POUSSIELGUE.

Nombre de présents : 11

Le quorum (au moins la moitié des membres du conseil en exercice soit 10 membres présents) est atteint.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.
- Projet de construction de 8 logements locatifs Rue St Pierre – Les Charrières : marché de maîtrise d'œuvre.
- Permis de construire PC05061622J0010 LECLERCQ – recours au tribunal administratif.
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion.

Délibération n° 2022/10/27-01.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2022.

Projet de construction de 8 logements locatifs Rue St Pierre – Les Charrières : marché de maîtrise d'œuvre.

Délibération n° 2022/10/27-02.

Mme le Maire rappelle la délibération du 15/09/2022 décidant de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre pour ce projet pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de construction et d'aménagement de 950 000 € H.T.

Une consultation en procédure adaptée a fait l'objet d'une publication sur la plateforme de dématérialisation <https://www.e-marchespublics.com> le 20/09/2022 et d'une parution dans le journal d'annonces légales La Manche Libre le 24/09/2022. La procédure a eu lieu en 2 phases : une 1^{re} phase avec la sélection de 3 candidatures et une 2^e phase de remise des offres par les 3 candidats sélectionnés.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE

Conseil municipal du 27/10/2022

Après analyse, Mme le Maire indique que la commission d'appel d'offres réunie ce jour a émis un avis favorable pour retenir l'offre classée n° 1 présentée par le groupement EIRL FOURNIER Antoine/SNC LEBAS MALOISEL/SARL BET LENESLEY.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de retenir l'offre classée n° 1 de groupement EIRL FOURNIER Antoine/SNC LEBAS MALOISEL/SARL BET LENESLEY pour un montant total de rémunération de 66 400 € H.T. se décomposant de la façon suivante :

- Forfait provisoire de rémunération (OPC comprise) : taux de rémunération 6.80 % - montant 64 600 € H.T. ;
- Forfait pour étude thermique : montant 1 800 € H.T.

- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Permis de construire PC05061622J0010 LECLERCQ – recours au tribunal administratif.

Délibération n° 2022/10/27-03.

Mme le Maire indique que M. BEAURELLE et Mme DOLLE ont déposé un recours au Tribunal Administratif de CAEN contre le permis délivré le 1^{er} août 2022 à M. et Mme LECLERCQ pour la construction d'une habitation 28B allée de la Chasse Véniard.

Contact a été pris avec GROUPAMA, assureur de la commune, dans le cadre du contrat protection juridique.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin :

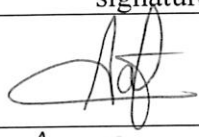
- d'autoriser Mme le Maire à représenter la commune en défense dans cette instance ;
- de désigner Maître Hugues HUREL avocat – SCP FERRETI HUREL LEPLATOIS, 136 boulevard Maréchal Leclerc, BP 30211, 14012 CAEN CEDEX 1 – à représenter les intérêts de la commune dans cette affaire ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention d'honoraires avec l'avocat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions.

Questions diverses.

- Prochain conseil : sauf urgence, la réunion prévue le 10 novembre est décalée au 17 novembre 2022.

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 27/10/2022

NOM Prénom	signature
Marie-Claire RIVIERE- DAILLENCOURT Maire	
Anne POUSSIELGUE Secrétaire de séance	